

Numéro 15, Nouvelle série

0,75 €

Avril 2007

POURQUOI L'INSERM A-T-IL BESOIN D'ETUDIANTS COBAYES ?

L'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) vient de mener une enquête auprès des les jeunes majeurs scolarisés dans l'enseignement supérieur (au moins dans les lycées et les IUT) en Champagne-Ardenne. On parle d'un échantillon de 4000 jeunes majeurs.

Cette enquête, confiée à l'Organisme Régional de la Santé (ORS), s'appelle «SAGE» et a reçu bien évidemment l'accord du Recteur de l'Académie !

De quoi s'agissait-il ?

Il s'agissait, pour ces étudiants majeurs de remplir un «auto-questionnaire» portant sur leur situation sociale, familiale et scolaire, l'existence éventuelle d'une dépendance par rapport à une quelconque drogue, leurs habitudes de consommations, leurs antécédents familiaux, leur niveau habituel d'impulsivité, leur éventuel état dépressif, leur éventuelle déviance sexuelle, … sans oublier l'éventualité de violences sexuelles subies dans leur enfance.

Ce long questionnaire (quarante cinq minutes prévues pour y répondre) est accompagné … d'un prélèvement de leur ADN !!!

Pour l'INSERM, le but de cette enquête est d'étudier «*l'interaction entre facteurs environnementaux et facteurs génétiques*» (extrait de leur propagande distribuée aux élèves juste avant de passer aux choses sérieuses…) Mais, ne vous inquiétez pas : tout ceci est anonyme… et l'INSERM, pour rassurer ce public, définit l'anonymat en ces termes : «*Les personnes de votre entourage n'auront donc jamais connaissance de vos réponses*»… comme si l'anonymat ne concernait que l'entourage ! En fait, ces étudiants étaient invités à donner, dans une enveloppe cachetée, leur nom, leur adresse et leur numéro de sécurité sociale s'ils acceptaient une réévaluation dans 3 ans. En effet, l'INSERM affirme que cette enveloppe ne sera décachetée que dans 3 ans. Avec quelles garanties et quels contrôles ? …

Cette enquête a été déclarée à la CNIL ce qui a fait croire à certaines administrations de lycées que la CNIL aurait donné son autorisation alors que celle-ci, depuis 2004, n'est plus qu'une chambre d'enregistrement en ce qui concerne tous les projets de l'Etat et de ses administrations.

Les jeunes pouvaient refuser… encore faut-il avoir été au préalable bien informé, avec contre-informations et débats. En fait, personne (étudiants, profs, …) n'a été préalablement mis au courant du contenu de cette enquête. Tout s'est fait en catimini :

- Les profs, concernés par leur heure de cours supprimée, ont été prévenus la veille avec pour simple information qu'il s'agissait d'une enquête de l'INSERM faite en accord avec le Rectorat.
- Les élèves n'ont découvert l'existence de cette enquête qu'au moment de s'asseoir en cours.

C'est ainsi que la majorité des élèves visés se sont fait piéger.

Dans ce numéro :

Supplément à Courant alternatif, n° 168, avril 2007
Com. Par. : 0610 G 86750
Pour les seules obligations légales
Dir. Publication : Nathalie Federico
Imprimé par nos soins
Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex
ISSN : 1951-1701

Deux exceptions tout de même. Dans un lycée rémois le proviseur a voulu imposer la présence obligatoire des étudiants. Dans un autre, l'information est passée un peu avant. C'est dans ces 2 lycées où les étudiants ont pu en discuter auparavant, que beaucoup d'entre eux ont refusé cette enquête. D'ailleurs, devant le remue-ménage que cela commençait à provoquer, l'ORS s'est décommandé au dernier moment dans l'un de ces deux lycées. On peut même raisonnablement soupçonner cet organisme exécutant (l'ORS) d'avoir commandé à France 3 Champagne-Ardenne un reportage/propagande juste avant que cette enquête se termine.

Des interrogations et des certitudes.

Cette enquête n'est pas répertoriée comme « enquête en cours » sur le site Internet de l'INSERM. De plus, la discrétion entourant le lancement de cette enquête, voulue par les administrations des établissements scolaires, ne peut que nous interroger. Dans un conseil d'administration d'un lycée, il fut dit et écrit dans le compte-rendu qu'il s'agissait d'étudier «*l'effet de l'absorption de substances psycho-actives sur l'ADN*» et non pas de déterminer par l'ADN telle ou telle déviance. Bizarre, non ?! Je n'y connais rien en génétique mais je pensais que notre ADN ne se modifiait pas le temps de notre vie et que c'était un moyen de nous identifier (au même titre que notre empreinte digitale). Je dois me tromper car l'affirmation reproduite ci-dessus émane d'un Conseil d'administration d'un lycée technologique où on enseigne la biologie...

En fait l'INSERM s'est officiellement caché derrière une soi-disant étude de l'interaction entre «*facteurs environnementaux et facteurs génétiques*». Il est fort probable que ces chercheurs vont finalement essayer de mettre en évidence une quelconque déformation de gênes pouvant expliquer tel ou tel comportement, telle ou telle consommation hors normes…

Cette enquête rentre très certainement dans le délire actuel du déterminisme génétique, repris récemment pas Sarkozy à propos des pédophiles et des jeunes suicidaires. L'INSERM semble vouloir reprendre des théories sur le déterminisme génétique développées notamment aux Etats Unis et en Angleterre où toute une école de chercheurs essaient de prouver «scientifiquement», depuis déjà des décennies, que les gènes président à la plupart des comportements humains ; l'environnement familial, social, culturel, n'influant qu'à la marge.

L'INSERM n'en est pas à son premier essai puisqu'il préconisait dans un rapport publié en 2005 de rechercher chez l'enfant, dès l'âge de trois ou quatre ans, les signes «prédictifs» d'une délinquance future. Ce rapport a d'ailleurs été repris par Sarkozy dans son projet de loi sur la prévention de la délinquance puis il a dû le supprimer devant la mobilisation du collectif «*Pas de zéro de conduite*».

Dans le cadre de cette enquête «Sage», nous pouvons nous interroger sur le devenir de ces prélèvements ADN. Les jeunes n'ont aucune garantie qu'ils ne finissent pas dans le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) d'autant plus que l'objectif du pouvoir est, à termes, de ficher toute la population.

Les jeunes qui s'estiment s'être fait piéger par cette enquête peuvent (paraît-il) écrire à tout moment à l'investigateur principal de cette enquête (Pr. Philip Gorwood) et exiger que leur empreinte génétique soit détruite ainsi que l'enveloppe cachetée qu'ils ont rempli. Nous ne pouvons que les encourager à le faire. Mais avec quelle certitude ? Quel contrôle ?





Enquête SAGE

Informations sur le prélèvement de cellules buccales

Tout d'abord, merci de bien vouloir signer la "lettre de consentement"
Votre échantillon est anonyme, nous lui attribuons un numéro aléatoire identique à celui de votre auto-questionnaire .
Il est important de ne pas avoir d'aliment dans la bouche au moment de l'extraction.
Vous pouvez sortir l'écouvillon de son tube. Attraper l'écouvillon (qui ressemble à un long coton-tige) par la partie opposée au coton (pointe mousse) et **frotter l'intérieure de la joue, tout en roulant l'écouvillon** avec vos doigts (schéma adjacent. L'idée est que le maximum du coton de l'écouvillon soit au contact avec **la plus grande surface de l'intérieure de la joue** (et derrière les lèvres) possible. Eviter le fond de la gorge à cause nausées possibles. Il faut que le contact dure **au moins 30 secondes,** en passant et repassant l'écouvillon au moins une **vingtaine de fois dans la bouche**.

Recommencez avec le deuxième écouvillon.
Si vous avez eu un souci avec l'écouvillon (au contact d'un autre tissu, ou d'un objet non stérile), il vaut mieux le jeter et faire la demande d'un autre écouvillon .
Quand vous avez finit le prélèvement, remettez l'écouvillon dans son tube, puis donnez le à la personne responsable de l'enquête.
Le tout ne devrait pas vous prendre plus de trois minutes !

Merci de votre participation

Des pommes de terre OGM dans l'Aisne ?

Mont-d'Origny et Septvaux (canton de Coucy-le-Château) auraient pu très bientôt devenir des laboratoires de cultures de pomme de terre OGM. BASF, société de chimie, était candidate pour cette expérimentation. Le maire de Mont-d'Origny est contre, celui de Septvaux est pour. «*BASF dit qu'il n'y a aucun risque parce que le pollen est trop lourd et ne peut pas s'envoler. On oublie de dire que les insectes, comme les abeilles, peuvent très bien transporter ce pollen vers d'autres cultures*», déclarait le premier. «*Je fais confiance au progrès dans la mesure où des gens compétents encadrent les essais, ce qui me semble être le cas ici. Les écologistes et les alter-mondialistes s'opposent aux OGM : qu'ils proposent autre chose*», disait le second. «*Si ces essais d'OGM se font chez nous, ce sera sur une parcelle d'un hectare, située à quelques centaines de mètres du village. L'essai pourrait commencer en avril/mai ; il est prévu pour trois ans et si c'est une réussite, le grand public pourra en profiter d'ici 2015. D'après les informations dont je dispose, il n'y a pas de risque pour les habitants du village*». Pour BASF, «*Il ne s'agit pas, pour l'instant, de cultiver quelque OGM que ce soit. On ne parle que d'essais pour élaborer une pomme de terre qui résiste au mildiou. Des tests en serre ont été effectués et il convient maintenant d'observer la résistance au climat et l'adaptation au sol en plein champ*». L'association Aisne environnement faisait savoir dans un communiqué de presse qu'elle «*s'opposait à ces essais et fera ce qu'il faudra pour empêcher cette future pollution génétique. Ces espèces modifiées seront disséminées dans la nature et la chaîne alimentaire, sans que leurs impacts sur l'environnement et la santé n'aient été correctement évalués*». Le ministre de l'Agriculture n'a pas autorisé l'essai de pommes de terre OGM à Septvaux. La décision a été motivée par le fait que «*les infestations artificielles des parcelles expérimentales avec du mildiou sont susceptibles de nuire aux cultures de pommes de terre des régions concernées*». C'est le seul dossier qui a été refusé.

FICHE-E-S, FILME-E-S, FICHE-E-S
SOURIEZ VOUS ETES REMOIS-ES.

Les rémois(es) sont des cobayes. C'est du moins ce que laissent penser les dernières expériences auxquelles la population de Reims a été soumise : fichage ADN des étudiants de classes préparatoires (Roosevelt, Clemenceau...), mise en place du fichage Base élèves dans les primaires, machines à voter électroniques, vidéo surveillance à Croix Rouge…

Notre ville devient le lieu d'expérimentation tout azimut d'une politique sécuritaire au service d'un nouvel ordre local. Ce déploiement sécuritaire accompagne les importants changements opérés depuis quelques années dans notre agglomération par l'arrivée du TGV Est, comme par exemple la modification profonde du quartier de l'avenue de Laon et son corollaire la spéculation immobilière. Cependant le sécuritaire reste dévoué à un seul objectif un contrôle social maximal. Mais la nouveauté c'est l'apparition de la technologie et de la science qui sous couvert d'événementiel et de progrès transforment les objectifs du contrôle social (développer une surveillance généralisée et favoriser l'intériorisation des normes) en véritables outils de gestion du cheptel humain.

Expérimentation et banalisation...

Site pilote (pour le fichage à Vitry), expérimentation, enquête nationale (pour les relevés ADN dans les lycées et les facs)... le vocabulaire employé relève de l'exceptionnel, de la promotion même comme si les expériences menées étaient un événement et que les populations associées devaient plutôt, que d'avoir des doutes ou bien des critiques, se réjouir d'être les sujets dociles de ces essais. Mais paradoxalement cette rareté renforce la banalisation, en effet par l'émerveillement devant la nouveauté on évacue tout examen sérieux de ces pratiques et on permet à celles-ci de se dérouler tranquillement sans aucune forme de résistance. Mieux ceux qui critiquent peuvent ainsi être taxés d'archaïques, d'entrave à la bonne logique du progrès, de technophobes, empêchant toute analyse de ces nouvelles formes de contrôle. Ainsi la science devient spectacle et nous assistons entre fascination et soumission à son déroulement un peu comme ces badauds contemplant les records de vitesse du TGV ou le décollage des avions, un peu comme ces braves américains regardaient les explosions atomiques dans le désert du Nevada acceptant du même coup leurs contaminations radioactives.

L'alliance du fichage et de la technologie...

La technologie devient ainsi un instrument parfait pour le pouvoir, par exemple la vidéo surveillance (une première série de 36 caméras est prévue pour la fin de l'année à Reims) est un bon moyen de saisir les techniques du pouvoir. Il ne s'agit pas seulement de protéger les personnes contre les agressions; il s'agit de faire intégrer des comportements normalisés et respectueux des règles officielles de la société. Les caméras permettent la surveillance des marginaux, SDF ou autres, ainsi le centre ville en proie à la présence de « zonards » pourra être nettoyé de ces empêcheurs de consommer en rond. Couplé à un arrêt anti-mendicité elle remplit sa mission si elle n'interdit pas les comportements déviants elle les met sous surveillance et permet une intervention des forces de l'ordre dès qu'il semble à l'auteur caché qu'elle dépasse la limite de ce qui semblent être tolérable. On est bien dans une vision totalitaire de la société, l'œil du pouvoir invisible est susceptible d'être partout et chacun se doit d'être son propre flic, de se discipliner sous peine d'être repéré. Discontinue dans son action la surveillance est permanente dans ses effets.

Le fichage est également partie-prenante de cette démarche totalitaire. Le fichage facilite la gestion (c'est l'argument invoqué par ses promoteurs) mais son aspect génétique permet son infalsibilité et transforme chacun en un suspect potentiel et pousse à la surveillance généralisée. La preuve génétique devient la preuve ultime, incontestable, que le suspect ne peut contester, il est donc plus prudent de se soumettre plutôt que se révolter car on court toujours le risque d'être retrouvé. Si l'on additionne tous les éléments avec par exemple la loi sur la « prévention » de la délinquance, le maire, à travers le conseil des droits et des devoirs de la famille devient un véritable petit shérif au service d'un ordre local dont l'objectif est un contrôle social généralisé.

...pour un contrôle social maximal.

Toute société pour être viable a besoin d'édicter des règles et des principes qui permettent son fonctionnement, mais comme la société capitaliste est une société d'exploitation et d'injustices, elle a besoin d'une adhésion minimale pour pouvoir fonctionner et se reproduire. C'est là qu'intervient le contrôle social, il est le plus visible dans ses aspects policiers mais sa diffusion lente dans les esprits et les corps grâce au nouveaux moyens techniques dont il dispose lui assure une réussite maximale. L'informatique et la génétique permettent l'interconnexion des fichiers, l'urbanisme et l'architecture édifient une ville cloisonnée, sectorisée où la surveillance est facilitée. L'action sociale intervient également dans ce processus en assumant une double fonction maintenir les pauvres dans une situation de dépendance tout en les rendant dépendant de cette aide. Les classes dangereuses sont ainsi disciplinarisées et leur capacité de révolte dégonflée. L'école, quant à elle, poursuit son rôle dans l'apprentissage des normes mais elle devient le lieu d'expérimentation.

Le pouvoir, celui de l'Etat comme à un échelon inférieur la municipalité, aiguise ses armes pour nous faire accepter son ordre de gré ou de force si durs que soit les moyens de le contrer il y a urgence à résister !!!

VIOLENCE, MÉPRIS, HARCÈLEMENT À LA MAIRIE DE REIMS

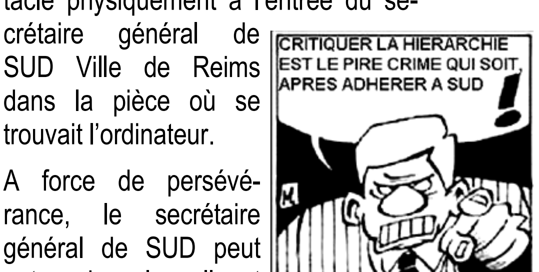
Dans un courriel du 11 septembre 2006 adressé à un DGA de Reims Métropole, SUD indiquait : «*Aujourd'hui, après les menaces proférées par certains cet été de manière explicite, la répression est en marche. Elle n'est aucunement le fait des élus de la Ville ou de Reims Métropole, mais d'un groupe qui utilise sa position administrative dans son unique intérêt personnel au mépris de l'intérêt général... prenant bien souvent des décisions en lieu et place des élus sans que ceux-ci n'en soient informés... Des membres de SUD se retrouvent ainsi victimes de mutation interne d'office sans prise en compte de leur dossier médical (avec contre indication médicale), de leur situation personnelle (seul avec un enfant de 5 ans), sans concertation, sans respect des formes juridiques et administratives ; de menaces envers leur famille ; de tentative d'éviction de leur poste ; de harcèlement ; de discrimination, voire d'homophobie. La réponse de SUD à cette situation se fera tant sur le plan juridique (le Tribunal administratif a été saisi d'un référé), le plan de la lutte (appel au soutien du personnel et des syndicats) et sur le plan médiatique local et national (des contacts avec une télévision nationale ont été pris depuis quelques semaines)*»

Saisie d'un ordinateur

Le jeudi 1er février 2007, à 14 heures, un commando composé de 7 personnes à la tête duquel se trouvaient notamment le Maire Adjoint au Personnel, la Directrice des Ressources Humaines, le Directeur technique aux espaces urbains, un Chef de service et un huissier de justice, a investi le Service de la régulation du trafic de la Ville de Reims.

Alors qu'à l'extérieur un fonctionnaire de police surveillait le personnel rassemblé, les membres de SUD et la secrétaire générale de SUD-SOLIDAIRES Marne, ce commando a procédé à la saisie de l'ordinateur affecté dans le cadre de ses fonctions professionnelles à Yannick Tupenot, agent de maîtrise au sein du service de la régulation du trafic de la Ville de Reims, par ailleurs secrétaire général adjoint de SUD Ville de Reims.

Faisant face à une protestation vigoureuse de la part des agents, cadres et syndicalistes venus soutenir Yannick, les membres de ce commando ont décidé d'agir en catimini. Au mépris des droits les plus élémentaires de Yannick, le Maire-Adjoint au Personnel et la DRH ont interdit verbalement à plusieurs reprises à Yannick d'assister à la procédure, dès lors qu'il serait accompagné d'un représentant syndical. Yannick ne pouvant accéder à la salle a donc été contraint de rester à l'extérieur en compagnie d'une quinzaine de collègues stupéfaits par la situation. Les interdictions verbales se sont transformées en entrave à l'exercice de la liberté syndicale. En effet, le Maire-Adjoint au Personnel a fait obstacle physiquement à l'entrée du secrétaire général de SUD Ville de Reims dans la pièce où se trouvait l'ordinateur.



A force de persévérance, le secrétaire général de SUD peut entrer dans la salle et observer que la procédure mise en œuvre ne correspondait pas au contenu du courrier qui avait été adressé à Yannick le 31 janvier 2007. Dans ce courrier, le Maire-Adjoint au Personnel informait Yannick de son «*intention d'accéder à l'ensemble des fichiers et documents présents sur le poste informatique qui lui est affecté*». Or, tel n'était pas le cas. L'huissier a procédé ni plus ni moins à la saisie de l'ordinateur.

Un dossier vide

Selon le directeur général des services, «*La saisie de cet ordinateur sous le contrôle d'un huissier de justice a été effectuée dans un cadre STRICTEMENT étranger aux activités syndicales de l'agent en question. Celui-ci fait l'objet d'une procédure judiciaire diligentée par le Procureur de la République sur la base de plusieurs plaintes. Les faits qui lui sont reprochés sont sérieux et portent sur l'utilisation de son ordinateur de travail par des pratiques délictueuses sans rapport avec ses activités professionnelles ou syndicales. Une enquête des services de police est en cours*».

Yannick et le secrétaire général de SUD se rendent au tribunal pour en savoir plus. Au bureau 21 (celui qui enregistre les procédures) aucune trace de plainte contre Yannick. Aucune trace également de plainte au secrétariat du Procureur. Ils se rendent au Commissariat central. L'identité des plaignants n'est pas communiquée, ni le motif de la plainte. Il est indiqué que cette affaire est relativement simple, sensible sans être gravissime. Il leur est expliqué qu'à ce stade, des plaintes ont été enregistrées au niveau du commissariat et que dans la phase actuelle d'examen de ces plaintes, il est normal qu'elles n'aient pas encore été transmises au Procureur. Elles pourraient d'ailleurs ne l'être jamais dans le cadre d'un éventuel classement !!! Ils demandent à savoir ce qu'il est advenu de l'ordinateur, sans obtenir de réponse. Ils ressortent libres et sereins, certains que la procédure mise en œuvre contre Yannick est abusive et diffamatoire…

En septembre 2006, Yannick avait ainsi déjà été la victime d'une tentative de mutation d'office interne, vers un poste comportant des contre-indications médicales sévères pour lui. En fait, depuis que Yannick a été candidat de SUD aux élections au Comité d'Action Sociale, marquées par le score de SUD (21% des suffrages et 2ème organisation syndicale lors de ce scrutin), il est devenu une cible pour celles et ceux que les élections professionnelles territoriales de 2008 effraient… A ce jour, il n'a toujours pas retrouvé son ordinateur…

SOCIAL

Avec - 1,3 % pour la Champagne-Ardenne et - 1,2 % pour la Picardie, les deux régions enregistrent une nouvelle baisse du nombre des chômeurs à fin janvier alors que le chômage a connu une légère hausse (+ 0,1 %) au plan national. Les Ardennes affichent la plus forte diminution du nombre des demandeurs d'emplois, soit - 2,2 %, devant la Haute-Marne (- 1,9 %), la Marne, la Somme et l'Aube (- 0,9 % chacun), et l'Aisne (- 0,2 %). A fin janvier, la Champagne-Ardenne comptait 47.521 chômeurs de catégorie 1 (sans emploi et immédiatement disponibles) en données corrigées des variations saisonnières : 18.705 dans la Marne, 11.927 dans les Ardennes, 10.819 dans l'Aube et 6.069 en Haute-Marne. En un an, le chômage a reculé de 12,5 % en Champagne-Ardenne, soit une baisse plus marquée qu'au niveau national (- 10,1 %). Les quatre départements sont concernés par cette tendance, particulièrement les Ardennes (- 14,5 %) et la Haute-Marne (- 13,3%). La baisse s'établit à 12,7 % dans l'Aube et à 10,9 % dans la Marne à un an d'intervalle. En Picardie, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 était de 78.990 au 31 janvier 2007, soit une diminution annuelle de 11 %. L'Aisne (- 10,8 %) et l'Oise (- 13,1 %) contribuent davantage à ce recul que la Somme (- 8,6 %). L'Aisne comptait 25.589 chômeurs, contre 23.977 dans la Somme et 29.424 dans l'Oise.

Ces chiffres sont à prendre avec précaution, l'évaluation globale du nombre de chômeurs en France ayant été réévaluée de 0,5% par l'agence européenne de statistiques. Rappelons que les statistiques officielles données par l'INSEE ne prennent en compte que la catégorie 1 (chômeurs immédiatement disponibles demandant un CDI à temps plein).

Fermeture d'entreprises, restructurations et licenciements

- Les salariés en grève de **l'Usine Inzo** (fabricant d'alimentation pour le bétail), **de Chierry (02)**, ont totalement bloqué l'accès à l'entreprise. Bien décidés à poursuivre leur mouvement de façon «illimitée». On sait que le groupe envisage de licencier 28 personnes (17 emplois de l'atelier production plus la réduction de personnels administratifs). Depuis le 7 février donc, les syndicats négocient avec la direction «*d'abord le maintien des emplois et de l'outil de travail*» et au pire des «*conditions décentes de départ*» pour les personnels remerciés.

- Les employés de **la papeterie du Limousin d'Alaincourt (02)** ont pris connaissance des points d'accords du plan de sauvegarde de l'emploi mis en place par la direction de l'usine depuis l'annonce de la fermeture. «*Il y a eu d'importantes avancées pour garantir l'accompagnement des 54 salariés jusqu'à un emploi en CDI. Les ouvriers âgés de plus de 56 ans, partiront en retraite avec tous leurs droits. 10 à 15 salariés envisagent d'être reclassé en interne dans une autre entreprise en dehors de la région. Les autres qui ne sont pas mobiles vont bénéficier des mesures d'accompagnements jusqu'à ce qu'ils aient retrouvé un emploi dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi*».

- Fin 2006, plus de vingt salariés de la société Bellevret (Ardenne Production) ont perdu leur emploi suite à la fermeture de leur entreprise. Début 2007, c'est au tour de la société **EAR (Electricité Automatisme Régulation)**, créée en 1982, basée à Chooz, de mettre la clé sous la porte. La liquidation judiciaire a été et les dix-huit salariés sont appelés à rejoindre la très longue liste des demandeurs d'emploi enregistrés sur la Pointe des Ardennes. «*Nous sommes confrontés à des problèmes financiers conséquents. Rendez-vous compte, depuis novembre, nos salaires ne sont plus versés. Nous avions demandé des acomptes. Rien !*». Le liquidateur les a prévenus qu'il n'avait pas tous les éléments nécessaires pour la régularisation de leur situation financière.

- Nexia, c'est plus de 2.100 emplois sur 26 dépôts. Au **Châtelet sur Retourne (08),** pas moins de 160 personnes travaillent, certaines depuis trente ans. Lors d'un comité d'entreprise extraordinaire, le groupe a annoncé son dépôt le bilan. «*Ils nous ont dit que si ce soir, avant minuit, il n'y avait pas de repreneur, on serait en cessation de paiement demain matin. En 2004, lors de la reprise par le fonds de pension américain Sun Capital Partners, les salariés avaient laissé leur treizième mois [.]. Là, ce n'est même pas la peine de parler du treizième mois de 2007 ; si on a le mois de janvier ce sera déjà bien ! On a nos familles à faire vivre. J'ai le sentiment que nous sommes rentrés dans un système qui est le copier coller de Thomé-Génot. Ils ont brûlé des pneus devant la préfecture. Chez Nexia, ça ira beaucoup plus haut. On ne se laissera pas faire. Ils ne nous mangeront pas la laine sur le dos*».

- Après l'annonce, à Bruxelles, par le groupe American Standard d'un plan de restructuration touchant une partie des 29 sites européens de sa branche «bains et cuisine» (210 à 250 suppressions d'emplois sur 13.000 postes), on apprenait que l'usine **Porcher à Revin** figurait parmi les entreprises touchées. Les élus du CE apprenaient ainsi l'existence d'un projet de cessation de l'activité de fabrication en fonte. Autrement dit, la fermeture de la fonderie. Un secteur où sont fabriquées 50.000 baignoires en fonte par an et qui emploie 63 salariés sur un effectif global de 239 personnes. On parle d'une fermeture officielle à la fin du mois de juin. Seule la céramique restera. 63 salariés sont sur le carreau, 18 devraient rejoindre la céramique, 12 pourraient aller à Dôle, les autres se verraient proposer une autre solution. En 2002, l'usine Porcher avait fait un plan d'investissement de 7 millions d'euros, avec 30 créations d'emplois à la clé. C'est un échec. En attendant, les pouvoirs publics avaient décidé de verser en tout et pour tout 920.000 €. 125.000 € de la Région, 125.000 € du conseil général, 250.000 € de l'Etat (Plan d'aménagement du territoire), 420.000 € du Feder (Fonds européen).

Où est cet argent ? Porcher l'a-t-il déjà touché ? Si oui, y a-t-il moyen de le récupérer ? La direction de Porcher a annoncé qu'elle remboursera les 80.000 euros de subvention qu'elle a reçus du gouvernement. «*Ces dernières années, nous avons reçu une subvention du gouvernement de 104.500 euros pour encourager l'investissement. Au début de l'année 2006, nous avons remboursé 24.500 euros et nous continuerons à nous conformer aux termes de l'accord prévu dans le processus de remboursement*». Pendant que les délégués syndicaux et la direction étaient réunis en comité central d'entreprise, 150 salariés de Porcher ont manifesté dans les rues de Revin mi février. Ils refusent de discuter fermeture. De la fonderie comme de la céramique.

Mais on apprenait que la décision avait été prise 2 ans auparavant. Le compte rendu de la réunion extraordinaire du comité central d'entreprise de Porcher, en date du 9 mars 2005, est formel : à l'époque, le projet de fermeture de l'unité fonderie était déjà ficelé et ses répercussions étudiées, y compris sur le moral des employés. Seule différence de taille avec la situation connue aujourd'hui par l'entreprise revinoise, tous les salariés concernés devaient rejoindre l'unité céramique. Une promesse qui avait alors emporté la décision des représentants syndicaux, dont la déclaration clôt ce compte rendu : «*Nous sommes désolés de devoir parler de l'éventuel arrêt de la fonte qui a quand même 100 ans [.]. Mais si cela doit arriver, le projet de réorganisation garantissant le maintien de tous les emplois nous paraît envisageable.*»

Fin février, un CCE s'est tenu à Revin. Les salariés, avec le soutien de salariés d'autres entreprises revinoises ont défilé dans les rues de Revin et ont occupé la gare (4 trains ont été bloqués). La direction de l'usine revinoise Porcher a annoncé fin mars la possibilité de reclasser sept salariés supplémentaires. Au total, 25 personnes devraient pouvoir travailler dans le secteur d'activité de l'usine lié à la céramique, à l'issue de la fermeture de la fonderie annoncée pour juin.

- Les vingt-trois ouvriers de la **société de transformation de bois industrielle (STBI) à Givet** ont arrêté le travail pour brûler des pneus et. du bois. Les ouvriers brandissent une lettre en date du 30 janvier de l'administrateur judiciaire de l'usine (liquidation judiciaire de l'entreprise prononcée mi-décembre par le tribunal de commerce de Charleville-Mézières), dans laquelle est mentionnée la date prévue de leur licenciement. «*Je vous confirme que selon le calendrier prévisionnel initialement établi la procédure de licenciement collectif pour motif économique qui est en cours devrait aboutir à la prise d'effet du licenciement le 13 février 2007*». Pour eux, ce n'est pas une lettre de -licenciement Lors d'une réunion avec la direction de l'usine, les ouvriers ont été informés de deux offres de reprise pour la STBI et que sur les 23 salariés seuls six seront réembauchés par le repreneur. Ils voulaient avoir des explications sur le type de contrat qui sera proposé aux six personnes embauchées Autre revendication : obtenir une prime de départ décente pour les licenciés. Le tribunal de commerce a tranché. Il a accepté le projet de reprise de la société Lambert Frères international. Dans un premier temps, huit personnes seront reprises en CDI, ainsi que deux autres dans un délai de douze mois.

- Le temps de l'inquiétude est de retour à **l'Egi aux Ayvelles** où le personnel (59 salariés) de cette entreprise spécialisée dans la fabrication de nacelles élévatrices a appris que la -direction envisageait de supprimer 19 emplois. Cette mesure, qui sera officiellement annoncée lors d'une réunion extraordinaire de comité d'entreprise, touchera divers secteurs de -l'usine des Ayvelles : le -directeur administratif, une -assistante commerciale, le responsable de la sous-traitance, un magasinier, des soudeurs, des mécaniciens, un hydraulicien, des monteurs, etc. Cette décision fait suite à la mesure de redressement judiciaire prononcée, le 8 février, par le tribunal de commerce de Charleville-Mézières, lequel avait alors accordé un sursis de six mois à l'Egi.

- Le sous-traitant automobile spécialisé dans le traitement de surface **Jean-et-Chaumont** installé à **Tinqueux** depuis 1972 est mort. Du moins sous cette appellation. Un ou plusieurs repreneurs seraient actuellement sur les rangs. Spécialisée dans le traitement de surface, elle emploie 109 salariés. C'est à l'occasion d'un procès devant le tribunal correctionnel de Reims que le mot qui fait peur a été prononcé : liquidation. L'entreprise est en redressement judiciaire depuis 1997. Pour l'instant le nombre d'emplois qui vont être supprimés n'est pas connu, les chiffres variant de 45 à l'ensemble du personnel. Le tribunal de commerce de Reims a franchi une nouvelle étape en prononçant la liquidation judiciaire de la société. Les juges autorisent la poursuite d'activité pendant deux mois. Ce qui veut dire que virtuellement Jean-et-Chaumont n'existe plus mais que la société continue de fonctionner. Le 13 avril prochain, le mandataire liquidateur devra avoir trouvé un repreneur pour l'activité. Passé ce délai, si aucune offre de reprise ne se concrétise, l'entreprise sera démantelée.

- Spécialisée dans la conception et la réalisation de presses pour l'industrie automobile, **Chausson Outillage**, **entreprise rémoise** (un peu plus de 200 salariés), travaille pour Renault, Peugeot, Rolls Royce ou Maserati. Le directeur de l'usine a annoncé aux représentants des salariés qu'il déposait le bilan. L'entreprise est d'abord placée sous redressement judiciaire pour une période de 6 mois, ce qui permet de geler les dettes et de pouvoir payer les salaires. Il y a un an, déjà confrontée à des difficultés financières, la direction avait demandé aux salariés de renoncer aux 35 heures pour préserver 80 emplois. Lors d'un référendum, 90 % des ouvriers et agents de maîtrise s'y étaient opposés tout comme 50 % des cadres. Les salaires de mars ne pourront pas être assurés chez Chausson outillage. L'administrateur judiciaire a mis en vente l'entreprise. L'équipementier automobile a été placé le 26 mars en liquidation judiciaire avec poursuite de l'activité jusqu'au 25 avril, le temps de trouver un repreneur. Un groupe indien a proposé de reprendre l'entreprise Chausson outillage. Il ne garderait que 80 des 179 salariés : 99 licenciements prévus et les avantages sociaux supprimés à terme. Le personnel voudrait plus de garanties.

- Une quarantaine de personnes, pour la plupart d'anciens salariés de **la Fonderie bragarde de machinisme agricole (FBMA)**, licenciés mi février, ont occupé hier la mairie de Saint-Dizier. «*On occupe la mairie jusqu'à ce qu'on obtienne gain de cause. On est là. On campe*». Ils demandent une prime de départ de 15.000 euros, «comme Metaleurop», une fonderie nordiste liquidée en 2003. Le tribunal de commerce de Saint-Dizier a décidé fin janvier la reprise de la FBMA par la société Pebeco, occasionnant le départ de 45 salariés, dont 31 ont été licenciés sans indemnité, les autres bénéficiant d'un départ en préretraite.

Grèves et arrêts de travail

- Au 2ème jour de grève, aucun lave-linge n'est sorti des lignes **Ardam-Electrolux à Revin**. Et pour cause, la majorité des salariés, soit 95 %, ont fait grève. Ils revendiquent une hausse des salaires de 2 % pour tous et une prime de 1000 euros, considérant que les salariés du groupe à Senlis avaient obtenu cette même prime alors qu'ils ne font pas partie de la production. Les salariés sont restés sur place toute la journée, à côté de leurs machines, installant par là une grève sur le tas. En fin d'après-midi, la direction a cédé sur les salaires accordant 1,4 % de hausse en janvier et 1,6 % en juillet, ce qui fait bien les 2 % demandés par les syndicats réunis (CFDT-CGT-CFTC-FO). Par contre, la négociation a bloqué sur la prime. Les délégués ont demandé 1.000 euros, une prime que la direction semble ne pas pouvoir accorder. Au 3ème jour de grève, le directeur a pratiquement accédé à la demande de l'intersyndicale en accordant 680 euros de prime avec la possibilité de récupérer les heures de grève pour les salariés en les faisant passer sur les RTT. Une dizaine de salariés composant l'équipe de 13 h 30, a refusé de produire, considérant que la direction n'était pas allée assez loin.



- La Sum Tech, **entreprise carolomacérienne** spécialisée dans la mécano soudure et employant 160 salariés et 50 intérimaires est paralysée par un mouvement de grève du secteur production. Une centaine d'employés ont débrayé pour obtenir la satisfaction de revendications salariales. Les ouvriers mécontents réclament une augmentation de la prime d'intéressement qui s'est élevée cette année à 200 euros au lieu de 1.000 euros lors du dernier exercice. Par ailleurs, les grévistes demandent une augmentation de 80 euros sur leur salaire mensuel, une élévation de leur panier de jour (2 euros au lieu de 1,50 euro), le relevé de l'ensemble des coefficients de classification ainsi que le relèvement du budget social du comité d'entreprise qui n'aurait plus bougé depuis douze ans. Après plus d'une semaine de grève, les trois syndicats ont signé la reprise du travail après avoir obtenu le versement d'une prime de 450 euros et une augmentation de salaire de 50 euros (soit 3,7%) au 1er avril.

- Les salariés de **la fonderie Rollinger de Nouvion sur Meuse** ont fait grève. Le mouvement concernait une trentaine de salariés sur les 35 que compte la fonderie. La grève est intervenue suite à une annonce de la direction concernant le versement du treizième mois perçu par le personnel. Après avoir reçu la première moitié de ce 13e mois en décembre, la seconde moitié devait être perçue avec la paie de février. La direction aurait finalement prévu d'échelonner ce versement sur trois mois. Le personnel réclamait l'obtention de ce second versement en deux fois.

- Quarante-et-un des 56 conducteurs de la **Setac à Charleville** ont cessé le travail et aucun bus n'a circulé de toute la journée. Les véhicules sont restés bloqués sur le parking dévolu d'ordinaire aux voitures des employés au dépôt de Prix-lès-Mézières. En revanche, les autobus de la RDTA (la société-mère en charge du réseau interurbain) ont pu aller et venir sans problème. Ils revendiquent 4 % d'augmentation alors que la direction n'en propose que 3. Au bout de 2 jours de grève, un accord a été trouvé : 3% d'augmentation et une prime.

- Les 8 chauffeurs-accompagnateurs du **Groupement d'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP) de Charleville-Mézières** ont cessé le travail. Ils dénoncent un climat et réclament une revalorisation salariale. Le non renouvellement du contrat d'un employé à la planification «des courses» (120 en moyenne par jour, 230 prévues le jour du départ de la grève) n'a guère été apprécié non plus. Le GIHP travaille en sous-traitance pour la Setac dans le périmètre de la communauté d'agglomération. Et reçoit une subvention du département pour les courses hors agglo dans un périmètre de 15 km. Un huissier de justice constatait que les salariés avaient effectivement débrayé, car un préavis est nécessaire (même dans le cas de salariés du privé) quand une mission considérée de service public est assurée. Après une semaine de grève, un accord a été trouvé. Le protocole de fin de conflit prévoit notamment une revalorisation salariale de l'ordre de + 10 % (5 % en avril, 5 % en octobre «si le budget le permet»), le doublement de la prime dominicale et la reconnaissance du statut de chauffeur-accompagnateur.

- Les salariés de **Visteon Charleville** ont voté «non» à 51,7 % au rachat d'une partie de leurs jours de RTT (10,5), présentée comme un préalable à l'obtention d'un marché de climatiseurs. Le rachat des RTT est proposé «*à une valeur correspondant à 0,25 % d'augmentation de la rémunération par jour rendu*». Des discussions ont repris entre direction de Visteon Charleville et syndicats pour étudier de nouvelles propositions (il ne s'agirait plus cette fois que de rendre 6 ou 7 jours de RTT, sur 2 ans). Alors que les discussions n'ont pas abouti, la direction propose un nouveau référendum, sur les mêmes bases que le premier. «*Cette reprise de RTT n'a pour seul but que de faire baisser le coût du travail avant une probable vente de Visteon*». 666 «oui» contre 278 «non» (pour 960 votants et 944 suffrages exprimés). Suite au deuxième référendum, les salariés vont donc «rendre» une dizaine de jours de RTT.

- Les salariés de **Véolia-eau** de la région Est (Champagne-Ardenne et Alsace-Lorraine), ne sont pas d'accord avec leur direction régionale sur le chapitre des heures supplémentaires. Ils protestent contre le refus de payer les heures supplémentaires (40.000 heures) tant en astreinte que hors d'astreinte. La direction propose de rétribuer un contingent de quarante heures par agent et d'assujettir le reliquat à récupération horaire. Ils réclament que soient prises des mesures compensatoires pour les plus bas salaires en dessous de 1500€ bruts mensuels hors prime et que Véolia embauche pour pallier le manque d'effectifs. Un mouvement de grève a eu lieu dans plusieurs établissements. Un mouvement reconduit jusqu'à la prochaine réunion de négociation, car, après 3 négociations, la direction campe sur ses positions.

- 40 % des salariés de la production de **Legras industries, sites d'Epernay et celui de Mardeuil** (fabrication de semi-remorques) ont entamé une grève illimitée. «*il s'agit d'un mécontentement général*». Et d'énumérer le manque de hausse de salaire, «*le salaire moyen est de 1.000 à 1.200 € bruts*», une production doublée «*malgré les 35 heures*», et des frais de route, pour les salariés qui viennent de Reims ou de Châlons-en-Champagne, se montant à une prime de 1,49 €. Pour le PDG, «*Nous avons trois usines à Epernay et deux autres à l'étranger. Si ça ne fonctionne pas à Epernay, on fera fonctionner l'étranger*».

- En grève pour dénoncer «le licenciement abusif» d'un collègue, les salariés de **Départemental sécurité à Reims** ont suspendu leur mouvement dans l'attente d'une réunion prévue avec leur direction. Salariés et gérant se sont mis d'accord sur un protocole pour régler la question de la réintégration du salarié. Le salarié a été réintégré et les deux parties ont décidé de se retrouver pour améliorer les conditions de travail dans l'entreprise.

- «*Entre 1990 et 2005, les profits des **maisons de champagne** ont progressé de 88% !*» Près d'un millier de personnes avait ainsi beau jeu de juger «provocatrices» les propositions de revalorisation faites en ce début d'année par les employeurs (un peu plus d'1% par rapport à 2006). Une nouvelle manifestation est prévue si les négociations n'aboutissent pas.

- Un mouvement de grève a été déclenché chez **Plysorol, à Magenta,** une entreprise spécialisée dans la fabrique de planches en contreplaqué. Elle emploie 112 salariés. Des débrayages, auxquels ont participé 80 % du personnel de production, ont été organisés. Les salariés réclament une augmentation des salaires et dénoncent la mise à pied en vue d'un licenciement d'un salarié de l'unité de production magentaise.

- 47 salariés de **Cedest Engrais, situé à Mont Notre-Dame (Aisne)** sont en grève, et ce pour une durée illimitée. Lors de l'annonce, en décembre dernier, par la direction de la fermeture du site de Mont Notre-Dame, les salariés avaient obtenu de la direction une prime de 20.000 € par personne en échange de la poursuite - sans encombre - du travail et l'atteinte des objectifs fixés. Suite à l'annonce d'un repreneur, «*ils nous ont proposé 2.000 € par personne, c'est 10 fois moins. Alors même qu'ils n'auront pas à payer toutes les indemnités si nous sommes bien repris. Comme ils le prétendent !*».

Suites conflits et licenciements

- La cour de cassation vient de confirmer une décision de la cour d'appel d'Amiens du 18 octobre 2005 qui avait fait droit aux salariés **d'A & R Carton, à Soissons** (02), qui contestaient la validité des licenciements prononcés après la liquidation judiciaire de l'entreprise. C'est le liquidateur qui avait formé un pourvoi en cassation. Dans son arrêt, la plus haute juridiction française confirme la nullité des licenciements et le non respect de la procédure de reclassement interne au groupe A & R Carton. La cour valide ainsi, pour les 111 salariés qui avaient engagé cette procédure, le versement d'indemnités de licenciement, des sommes qui vont de 12.000 à 72.000 euros. La cour de cassation constate également le défaut de consultation du comité d'entreprise, le liquidateur ayant, à l'époque, signé la convocation en lieu et place du secrétaire du CE.

- Trois salariés de **Reims Aviation**, estimant qu'ils étaient victimes de discriminations pour la seule raison qu'ils avaient une carte syndicale à la CGT ont entrepris de dénoncer cette injustice. Constituant un lourd dossier à partir des informations personnelles (salaires, promotion, témoignages) qu'ont bien voulu leur confier des collègues, ils ont pu établir qu'à carrière égale, au détriment des conventions collectives de la Fédération de la métallurgie, ils avaient et des niveaux de qualification et des salaires en dessous des autres employés de l'avionneur. L'un est resté 17 ans sans avoir d'augmentation, un autre 21 ans et le troisième 25 ans ! la Cour d'Appel de Reims confirme que la réparation du préjudice subi par ces trois salariés doit être régularisée par les Assurances de garanties des salaires d'Amiens (du fait que l'entreprise n'existe plus). Ils ont obtenu globalement près de 100.000 euros de dédommagement.

TGV: Olé ! La bombe atomique est lancée

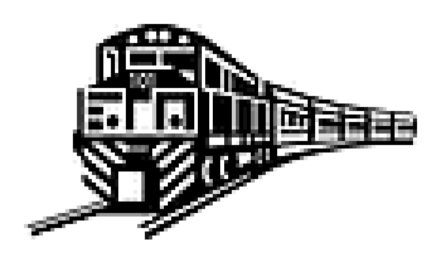
Que de monde sur la ligne illuminée! Des festivités bien plus délirantes que lors du lancement de la première ligne menant de Paris vers le sud-est de la France. Moins d'une heure pour rejoindre la ligne bleue des Vosges, il y avait peut-être de quoi pavoiser, entonner la Marseillaise pour célébrer une France qui va vite et qui gagne. Deux rails de près de trois cents kilomètres et des milliers d'accrocs au speed enivrés de chauvinisme débile entrent en transe. Vive la technologie française!

Derrière la belle performance se cache pourtant une réalité qui n'a pas su se hisser au premier rang de l'actualité. Avec cette ligne, ce n'est pas seulement un record de vitesse qui a été pulvérisé mais aussi un exceptionnel racket de fonds publics. Fait nouveau par rapport aux lignes précédentes, les régions ont été fortement sollicitées. Malgré cela, les prix pratiqués sont tout de même placés à haut niveau. Ainsi, ceux qui ne monteront jamais dans le TGV l'auront quand même payé, ceux qui le prendront l'auront payé deux fois voir plus.

A côté des records, c'est la stagnation ou la régression. Pour payer la belle machine, malgré le racket sur les collectivités territoriales, on économise sur tout. On tire à fond sur la sécurité, en dépit des discours affichés, sur les lignes secondaires, on rentabilise en rationalisant ces mêmes lignes et des liaisons naguère principales seront déclassées. La règle tarifaire du trajet le plus cours n'existant plus depuis longtemps, vous serez par exemple contraints de payer les 150 km supplémentaires pour vous rendre de Reims à Nice dans de bonnes conditions. Le racket continue mais tout le monde crie olé en voyant rugir le monstre d'acier. Vive la France.

Des espaces sans cesse plus grands s'éloignent de toute liaison ferroviaire. Dans une région qui chiale sur son dynamisme démographique inversé, le TGV est une véritable ineptie. Il pompera ce qu'il reste à pomper en direction de la métropole parisienne et la plupart des trains, les champenois les regarderont passer comme leurs voisins bovins. Paris Strasbourg en moins de deux heures, la belle affaire! Un beau désert à moins d'une heure de Paris, ce n'est pas mal non plus. Ca fera moins de monde à évacuer si une centrale nucléaire à Nogent-sur-Seine ou à Chooz venait à surchauffer, à péter en cas de trop grandes sollicitations de la bête inhumaine. Ca fera de la place pour entreposer des poubelles radioactives comme à Bure ou Soulaines. Entrepôts qui pourrons laisser suinter à loisir leurs particules dans nos belles nappes phréatiques, enrichissant de façon originale le plus original des breuvages. Champagne!

Christophe OCL Reims 14 avril 2007





Nous abattions des grillages
Nous brûlions des camions

Quand la nuit tombait
Nous avions parfois froid
Doigts bleus sur les tenailles
Nous avions parfois chaud
Doigts rougis par les mèches

Le début des années mil neuf cent quatre-vingt-dix
En France

Une fille des terrils défendant la montagne
Avec ses Doc Marten's ses pavés son sourire
Un étudiant rural rêvant révolution
Ses Ranger's ses cheveux longs
Une rencontre une nuit de tam-tams
De vin rouge et de joints autour d'une longue table

Le jour se levait déjà au bout de la vallée
Sur un ban face à face à califourchon
Deuxième nuit dans la vallée
Il y en aurait encore quelques unes
Avant que

A abattre des grillages
A brûler des camions
Quand la nuit tombait

Il y en aurait d'autres

Tous autour du feu
Ecrivant des chansons marchant dans la montagne
Nous couchant en rêvant
Que le jour se lèverait
Dans la vallée

André Orphal, Souvenir d'Aspe

NUCLEAIRE

Incident à Chooz

L'unité de production n° 2 de Chooz a redémarré vendredi 23 février à 23 h 16. Elle avait été arrêtée le mardi 20 février en fin d'après-midi, pour intervention sur une soupape défaillante située sur le circuit secondaire (partie non nucléaire de l'installation).

Tchernovil-sur-Terre

C'est l'histoire incroyable d'un Champenois, Michel GUERITTE, qui, inquiet du trop grand nombre de malformations congénitales, de pathologies de la thyroïde, de cancers de toute sorte, dans sa propre famille, et dans son village, Ville-sur-Terre, dans l'Aube, commence une enquête sur un éventuel rapport de cette situation sanitaire anormale avec les effets du fameux nuage de Tchernobyl.
En novembre 2006, au moment même où il s'apprête à commencer le montage d'un film, judicieusement titré : Tchernovil-sur-Terre, explicitant le rôle de l'iode 131, des cesium 134 et 137, dans cette partie de la Champagne, il apprend qu'un site nucléaire, situé à 8 000 m de sa maison natale, le CSA de Soulaines, (Centre de Stockage de l'Aube), rejette dans l'atmosphère des gaz radioactifs. Activité cachée aux riverains et aux élus, depuis 14 années !
Effectivement, avant d'être enfouis dans des alvéoles en béton, les fûts de déchets radioactifs sont écrasés par une énorme presse, pour économiser du volume. Les galettes sont alors reconditionnées dans des fûts neufs. Le volume total du stockage étant limité à 1 million de m³ !
Dans un atelier confiné, malgré une ventilation nucléaire et des filtrages soit disant appropriés, des effluents gazeux radioactifs sortent par une cheminée de 17 m, et se répandent dans l'atmosphère.
Rappelons que l'ANDRA Soulaines est autorisée par l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) à rejeter environ 50 Giga Becquerels par an.
Le 25 janvier 2007, la preuve est établie que les villages sous les vents dominants, donc à l'est de l'Aube, et à l'ouest de la Haute-Marne, sont gravement contaminés par les radionucléides issus de la cheminée.
Exemples :
-100 fois plus de cancers de la thyroïde que les cancers attendus.
- 550 malades de la thyroïde à Bar-sur-Aube,
- des quantités de cancers du pancréas, du foie, du colon, de la prostate, de la vessie, du sein... Sans oublier les Alzheimer et les Parkinson ! Les traitements de la stérilité...
Bref des milliers de vies brisées...
Les vétérinaires ont remarqué que même les chiens sont malades de la thyroïde !
Michel GUERITTE entreprend alors de dénoncer l'affaire. Il crée une association : La Q.V. (Qualité de Vie à Ville-sur-Terre et ses environs). La Q.V. souhaite qu'au nom du principe de précaution le compactage soit stoppé au plus vite. La Q.V. souhaite que les responsables soient poursuivis en justice.
Il se dit que des médias locaux ne sont pas chauds du tout pour informer ou mener enquête.
Il se dit même que l'un, et non des moindres, aurait refuser de publier des petits pavés publicitaires - pourtant payants - donnant l'adresse d'un site info (www.villesurterre.com).

Source : CEDRA Haute-Marne

RESF et la régularisation des familles sans papiers d'enfants scolarisés

Né à Reims en septembre 2006, suite à la circulaire Sarkozy du 13 juin 2006 permettant la régularisation de parents sans papiers d'enfants scolarisés, RESF Reims a entre les mains une dizaine de dossiers. Sur ses 10 dossiers, 4 familles sont régularisées, même si toutes n'ont pas encore entre les mains le fameux sésame (titre de séjour ou récépissé), les derniers étant une mère moldave et une mère tchétchène, le père ayant pour l'instant des titres de séjour en tant qu'étranger malade. Un autre père a le même titre, alors que sa femme a fait l'objet d'un arrêté de reconduite (non exécuté pour l'instant). Une famille ne peut être renvoyée dans son pays et sont dans une situation précaire.

Les régularisations ont été obtenues après mobilisation. Suite au dernier cas réglé, RESF Reims rappelait : «*La situation scolaire et les preuves d'intégration ont sans doute favorisé une prise de conscience et une médiatisation qui ont permis que la famille soit régularisée rapidement. Mais pour le réseau Education Sans Frontière, tous les enfants qui sont en France ont le droit d'y rester ; tous les enfants, avec de bons ou de moins bons résultats scolaires, ont le droit à l'Education. Insister sur les bons résultats d'élèves menacés d'expulsion n'a qu'un but et qu'un sens : mettre en évidence que les discours sur les "conditions d'intégration" et sur "l'immigration choisie" ne sont pas tenables, parce qu'il n'est pas possible de définir objectivement un niveau scolaire suffisant pour être régularisé. Ce serait faire des enfants les coupables de la reconduite à la frontière alors qu'ils en sont les victimes. Nous demandons la régularisation de tous les enfants scolarisés et de leurs parents.*»

Contacts RESF en Champagne-Ardenne :

REIMS
Tél : 06 64 41 57 67
Courriel : resf51@club-internet.fr
Site : http://resf.reims.free.fr

CHALONS EN CHAMPAGNE
Tél : 06 37 18 38 20
Courriel : resf.chalons@gmail.com

TROYES
Tél : 06 87 21 34 00
Courriel : resf10@laposte.net

CHARITY BUSINESS ...

Vous avez peut être remarqué sur la place d'Erlon de notre douce Cité des Sacres des bandes de jeunes hommes et de jeunes femmes affublées de chasubles et de gilets aux couleurs d'ONG célèbres (Greenpeace, Médecins du Monde, Handicap International...). Ceux ci déambulent dans le centre ville en alpaguant le chaland pour lui proposer une donation à l'une ou l'autre de ces organisations. Cette donation ne peut se faire que sous la forme particulière d'un prélèvement automatique. Le promeneur ému par les arguments des volontaires leur confie alors son obole et repart le cœur léger d'avoir fait une bonne action.

Las! Ce brave donateur n'aura qu'engraissé une boîte bien particulière «ONG service» spécialisée dans ce nouveau commerce citoyen. Cette société bien particulière propose à des ONG de sous traiter la collecte de dons sur lesquelles elle prélève un pourcentage afin d'assurer sa subsistance. Elle recrute par l'intermédiaire d'annonces dans des publications de gauche ou citoyenne des jeunes sensibles aux causes défendues qui trouvent ici l'occasion d'allier démarche humanitaire et job rémunérateur. Mais derrière les bons sentiments se cachent des véritables méthodes de management, les équipes de recruteurs usent de véritables méthodes commerciales où la culpabilisation côtoie le mensonge.

Pour nous cette saloperie, somme toute anecdotique, est bien révélatrice de ce système capitaliste. On trouve ici l'alliance entre un citoyennisme puant (s'acheter une bonne conscience à partir de 10 euros par mois) et des vaches bien gardées (le PDG d' «ONG service» comptant ses profits).

On ne sait pas
Où on descend
On ne sait pas
Où on descend

Je n'ai pas de papiers
Mais je parle français
Monsieur le policier
Est-ce que toi tu sais?

Je ne veux pas monter
Libérez mes mains
Vous allez me jeter
Que ferez-vous demain?

On ne sait pas
Où on descend
On ne sait pas
Où on descend

André Orphal

FACTEUR SANCTIONNE DANS LA CREUSE

LA POSTE NOUS PROMET UN BEL AVENIR !

Sortons un peu de Champagne pour aller nous promener dans le Limousin, dans le département voisin du joli petit village Arnac-la-Poste !

Dans le bureau de Royère de Vassivière sévissait un drôle de facteur. Non content d'apporter quotidiennement les nouvelles plus ou moins attendues de ses usagers, ce monsieur alourdissait sa sacoche de médicaments, tabac, journaux commandés la veille par quelques personnes plus ou moins âgées, isolées aux confins des Millevaches. La routine pour un facteur de campane assurant naturellement un service public et maintenant un lien social concret. Un acte quotidien apprécié et attendu en zone rurale. Par son travail, ce postier contribue de plus à l'image se son métier et à l'entreprise qui l'emploie. Ainsi aurait-il pu figurer dans l'un des deux volumes de «Facteurs en France» édité il y a peu et envoyé aux frais de Madame La Poste à tous les facteurs et factrices de France. Dans ces deux tomes défilent les petites histoires de nos facteurs des villes et des campagnes, toutes et tous passionnés par leur métier. Là, comme dans les émissions du même nom diffusées sur RTL, nous voyons des facteurs rejoindre des clients le soir à la pétanque, d'autres distribuer des roses pour célébrer l'an 2000... Cette publication et ces diffusions radiophoniques ont reçu un soutien actif de La Poste qui se faisait une publicité à moindre frais, profitant de l'image positive du facteur.

Mais cette réalité idyllique en cache une autre, vous vous en doutez.

Accompagné en tournée par un organisateur-analyste, notre facteur creusois est tombé de haut. Eh oui, La poste est une entreprise et traque le temps non rentable. Ce qui semblait être élément de son quotidien est devenu une faute grave. Les liens importants avec la population, loués par La Poste quand elle fait sa publicité, deviennent une perte de temps coûteuse dans sa préoccupation de manager. Les services rendus ne lui rapportant rien sont même considérés comme du travail au noir ou même d'une concurrence déloyale du facteur contre sa propre entreprise. Au final, notre bonhomme risque le blâme et même la mise à pied. L'avenir que La Poste envisage pour ses clients se dessine quotidiennement au travers de petites histoires comme celle-ci. Certes, elles ne sont pas toutes aussi visiblement scandaleuses, mais la marchandisation de ses services se poursuit. L'acte naturel et gratuit du facteur se transformera sûrement en prestations contre espèces sonnantes et trébuchantes. Combien pour une baguette de pain, pour une blague à tabac ou quelques médicaments ? Ce que l'avenir vous promet... vous connaissez la suite ? La population locale n'en veut visiblement pas et a su soutenir à juste titre son facteur. Si le client est roi, La Poste n'a qu'à bien se tenir.

Christophe le 15 avril

JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

http://journal-lechatnoir.site.voila.fr

http://oclibertaire.free.fr






Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre, PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : ***lechatnoir@club-internet.fr***

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faîtes nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent , c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de



Retrouvez le Chat Noir tous les lundis de 19 h à 20 h

sur Primitive ,

92,4 MHz, à Reims

ainsi que sur

l'Eko à Montpellier

et Canal Sud à Toulouse

et les mercredis,

de 16 h à 20 h,

au 51 rue Landouzy, Reims